

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL DE L'
L'EMPLOI DE LA REPARTITION DE LA
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

85/271 DU 6/3/85

DECRET N° /INTERPPPS/DCTFP/DFP.

Portant reclassement et nomination de
Monsieur KELIBI Jean-Pierre, Professeur
de CEG des cadres de la catégorie A
hiérarchie II des Services Sociaux (En-
seignement).

LE PREMIER MINISTRE

/ISAS :

(/u la Constitution du 3 Juillet 1979 ;
(/u l'Ordonnance n° 019/84 du 23.8.1984 portant
modification de certaines dispositions de la constitution du 8
Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut
général des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 2037/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MP du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant
la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62
du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967
réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes
réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitu-
tions de carrière et reclassements notamment en son article 1er & 2 ;

(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant
et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet
1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant
déblocage des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant
nomination du Premier Ministre ;

(/u le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant
nomination des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 84/860 du 20.8.84 portant organisa-
tion des intérêts des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut
commun des cadres de l'Enseignement ;

(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le
tableau hiérarchique des cadres A de l'Enseignement Secondaire,
abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du
décret n° 64/165 du 22.6.1964 fixant le statut commun des cadres
de l'Enseignement ;

(/u l'arrêté n° 10927/LEN-DGAS-DPAA portant promotion
des professeurs de CEG des cadres de la catégorie A hiérarchie II
des Services Sociaux (Enseignement) de la République Populaire du
Congo au titre de l'année 1982 ;

.../...

- 2 -

(/u la lettre n° 276/IEEN-DGAS-DPAI du 23.3.1984 du
Directeur du Personnel et des Affaires Administratives transmettant
le dossier de l'intéressé ;
(/u la demande de l'intéressé en date du 17.2.1984 ;

D E C R E T :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 67/304
du 30.9.67 susvisé, Monsieur KILIBI Jean-Pierre, Professeur de
CEG de 5° échelon, indice 1020 des cadres de la catégorie A hiérar-
chie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville
titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement
dans les Lycées (CAPEL) : option : Sciences Naturelles (session
1983) délivré par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est
reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Professeur Certifié
de 4° échelon, indice 1110. Acc = néant.

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue
de la solde et de l'ancienneté pour compter du 25 Septembre 1983,
date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée
scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué
partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,

Brazzaville, le 6 MARS 1985

Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur,

Daniel A B I B I.-

Ange Edouard POUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de
l'Emploi de la Refonte de la
Fonction Publique et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances et du
Budget

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itihi Ossatoumba LEKOUNDZOU.-

ALPHATIATIONS :

JORPC.....	1
DGAF/DFP.....	3
DCE.....	3
DCF.....	2
IEEN-DPAI.....	3
INSTRUCTION.....	1
DOSSIER.....	2
SACI/DC.....	2